



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le Dix-Sept Octobre,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2017

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents M. AUFFRET - R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – G. BARRA – J.L. GIRAUD- **Adjoints**
S. ALLEG – N. BARRECA - S. BEURRIER - A. DUBOIS – E. MENUT - J. ROBERT HENSELER –
A. PELLEGRINO – N. PERRICHON – J. RAYNAUD - A. RASKIN – JC. SANSONI
C. VELAY – N. DEDULLE - S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J. TOCQUER (pouvoir donné à R. AUBAULT) – C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à C. BOUGE)

VIREMENTS DE CREDITS DM n°1 - BUDGET DE LA COMMUNE M14

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que certains virements de crédits sont nécessaires (cf. tableau ci-joint), pour maintenir le budget de la commune en équilibre afin de permettre la prise en compte :

- **En fonctionnement :**

- **Chapitre 012** : prise en compte d'un recrutement nécessaire suite à un arrêt maladie.
- **Chapitre 014** : prise en compte du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.
- **Chapitre 65** (article 6574) : prise en compte de l'aide exceptionnelle aux collectivités territoriales de St Martin et St Barthélémy.

Les crédits correspondront aux dépenses imprévues chapitre 022, et chapitre 011 (article 611) contrats et prestations de services.

- **En investissement :**

- **Opération 116** : prise en compte des besoins en informatique.

Les crédits correspondront aux dépenses imprévues chapitre 020. Il conviendra aussi d'inscrire les recettes attendues et notifiées, pour la réhabilitation du musée dans l'opération 106 (subvention conseil départemental 83), pour les travaux aux abords des écoles opération 97, (amendes de police).

- **Opération 97** : intégration des travaux d'aménagement de la desserte des écoles, prise en compte de crédits de l'opération 87.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** les virements de crédits au budget de la commune M14, tels que présentés dans le tableau ci-joint.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE.